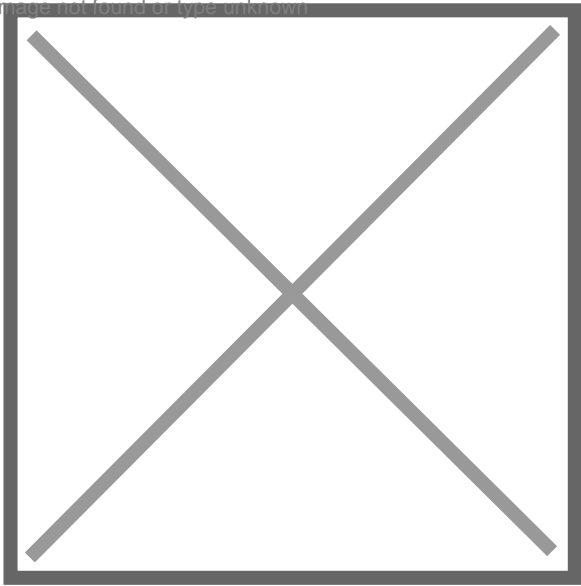


Image not found or type unknown



Parent d'enfant francais&&&&&&&&&&&&&

Par **momo**, le **10/12/2008** à **10:59**

bonjour, je vous demande si vous pövé me répondre a ma question, je suis un père dun enfant francais ,j'ai envoyé mn dossier a la préfector des alpes maritimes safai 2mois et toujours pas de réponce.

je veux savoir est ce que ils vent me répondre ou pas?

merci

Par **citoyenalpha**, le **10/12/2008** à **15:50**

Bonjour

Le silence de l'administration passé le délai de 2 mois vaut légalement refus.

Toutefois au vu du nombre de dossiers à traiter et les moyens en personnel les délais de réponse peuvent dépasser ce délai de 2 mois. Il convient de vous informer auprès de la préfecture sur l'état d'avancement de votre dossier de demande de régularisation.

Restant à votre disposition